



CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 22 MARS 2018 -

DELIBERATION

Numéro 18 - 01 - 005

Délibération n° 5 : La définition des coûts horaires facturés pour les interventions non obligatoires.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 23 février 2018 s'est réuni le 22 mars 2018 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT, Président du SDIS de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (16 membres présents et 3 pouvoirs sur un total de 22 administrateurs).

Présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND – Pascale OFFREY – Fabienne PERRIN – Nadia SEMACHE.

Messieurs Pierrick COURBON – Georges DRU – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Claude GIRAUD – Olivier GAULIN – Claude LIOGIER – Bernard PHILIBERT – Hervé REYNAUD – Michel ROBIN.

Excusés :

Madame Valérie PEYSSELON (pouvoir donné à Hervé REYNAUD) ; Messieurs Jean-François BARNIER (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT) ; Jean-Claude CHARVIN (pouvoir donné à Claude GIRAUD) ; Pierre-Jean ROCHETTE (pouvoir donné à Colette FERRAND).

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le Conseil d'administration prend la décision suivante :**

Article unique :

Pour l'année 2018, le conseil d'administration décide de définir les coûts horaires facturés pour les interventions non obligatoires de la manière suivantes :

1 - Coût horaire de mobilisation de personnels :

- ✓ Homme de rang : 31,20 €
- ✓ Sous officier : 33,71 €
- ✓ Officier : 40,43 €

2 - Coût horaire de mobilisation de véhicules :

- ✓ Coût pour une journée (de 4 à 8 heures minimum) : 90 €.
- ✓ Coût pour une demi-journée (4 heures) : 50 €.
- ✓ Coût horaire : 15 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Décision adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	19 (dont 4 pouvoirs)
<u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire


Bernard PHILIBERT